



Association « Environnement, Territoires et Paysages »

Association loi 1901

A Brousses et Villaret, le 10 mars 2021

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,

Objet : projet parc éolien OSTWIND « Les Ailles/Les Moussels » sur la commune des Martys.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Nous vous adressons ce courrier pour vous alerter et vous interpeller en la qualité de notre association de sauvegarde du patrimoine environnemental et culturel et des paysages exceptionnels de la Montagne Noire sur les risques que représentent le développement effréné de l'éolien industriel dans l'Aude et plus particulièrement sur le territoire de la Montagne Noire.

L'association ETP (Environnement, Territoires et Paysages) dont le siège social est à Brousses et Villaret est née en 2014, à l'émergence du projet éolien porté par la société Soleil du Midi sur les communes de Brousses et Villaret et Fraïsse-Cabardès. Elle a pour objet la protection et la préservation des espaces naturels, du patrimoine bâti, des sites et de leurs équilibres éco-biologiques respectifs de Brousses et Villaret et Fraïsse-Cabardès, et des communes implantées sur la Montagne Noire. L'association a également pour objet la défense de l'identité culturelle des paysages ainsi que leurs intérêts économiques, socio-culturels et touristiques contre des projets industriels induisant des effets nuisibles à l'environnement.

Notre démarche est plutôt d'encourager le débat avec tous les interlocuteurs pour intégrer tous les paramètres qu'ils soient culturels, économiques, touristiques, sociaux, écologiques ou paysagers, et adopter une ligne de conduite raisonnée.

En ce qui concerne le projet OSTWIND « Les Ailles/Les Moussels » sur la commune des Martys, nous déplorons l'implantation de ces nouvelles éoliennes.

En premier lieu, il va participer à la **densification du contexte éolien déjà existant**. Dans un rayon de 5 km autour de la ferme des Moussels, 80 éoliennes sont déjà en place et 18 en projet ; ce sont donc prochainement une centaine d'éoliennes qui seraient exploitées dans ce périmètre sans compter le repowering d'éoliennes existantes. Les respirations environnementales et notamment paysagères ne seront plus possibles compte tenu des contraintes techniques applicables à chaque mât, malgré une résilience exceptionnelle du site de la Montagne Noire. En effet, ce massif naturel a été fortement dégradé en huit ans, et les multiples projets à l'étude présagent un mitage intégral du panorama, un saccage irrémédiable de l'environnement qui entraîneraient à coup sûr des nuisances économiques, touristiques et paysagères.

Plus largement, les départements de l'Aude et du Tarn, représentent, souvent dans la partie tarnaise du Parc Naturel du Haut Languedoc et la Montagne Noire, le tiers de la puissance installée dans la région Occitanie, ce qui est considérable. Aller au-delà mettrait en danger ses richesses naturelles qui sont ses derniers atouts. En effet, nos territoires constituent des réserves de ressourcement et d'aménités pour les habitants des villes, de plus en plus nécessaires au regard d'une métropolisation sans cesse croissante et d'un contexte inquiétant et durable de crise sanitaire. Le patrimoine naturel, paysager, historique, culturel doit être préservé et mis en



Association « Environnement, Territoires et Paysages »

Association loi 1901

valeur. Il contribue à leur attractivité, condition d'une économie résidentielle et touristique, nécessaire au maintien des services nécessaires à la population permanente.

Concernant le tourisme, la stabilité des formes matérielles et visibles du paysage constitue un élément stratégique très important. Comme en témoignent les résultats d'une enquête sur l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles sur le choix d'une destination touristique à laquelle on peut se référer utilement (Source - Article AHTI - Novembre 2017 : Tourisme et éoliennes ; une étude et un sondage édifiant, les touristes disent « NON » aux éoliennes industrielles géantes).

En second lieu, **les nuisances sur la faune** seront importantes, et ne sont pas prises en compte à la hauteur des enjeux par l'étude d'impact comme déjà souligné dans l'avis de l'autorité environnementale et de l'ARS. A la liste des perturbations évoquées, il convient de souligner celle liée au bruit généré par les éoliennes **pour la faune comme pour l'homme et le bétail**. A ce titre, il convient de noter les constatations intéressantes formulées dans l'avis négatif du propriétaire du domaine du Teil, pourtant porteur du parc éolien du Sambre, à propos du bruit : « *L'expérience de notre bâtiment du Teil (11380 Roquefère) pourtant à 800m de la plus proche des éoliennes du parc voisin du Sambre, nous a beaucoup appris en termes de cette nuisance constante et largement sous-estimée par les concepteurs avant (et même après) l'implantation des éoliennes* ». L'éolienne la plus proche de la ferme des Moussels sera située à 550 m de cette ferme !

Enfin, la question de la **préservation des zones humides**, comme dans chaque dossier de ce type, n'est pas traitée à la hauteur des enjeux du territoire, notamment dans la situation avérée de **changement climatique**. Leur préservation est importante, compte tenu du rôle d'éponge, tant dans la prévention des sécheresses (restitution lente dans les cours d'eau) que de la **prévention des inondations** (rétention de l'eau et réduction des pics de crue à l'aval des cours d'eau). Les sécheresses et crues à répétition de ces dernières années doivent inciter à la prudence. Pourtant, les études d'impact se suivent et se ressemblent, toujours aussi discrètes sur ce sujet important qui relève tout de même de la **protection des populations**.

C'est pourquoi, pour toutes ces raisons, l'association « Environnement, Territoires et Paysages » s'oppose à cette nouvelle extension du parc existant.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président,

Gérard SOLIER

Le vice-président,

Michel DEBLAIZE